



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Agregation

Question écrite n° 1457

Texte de la question

M Jean Proveux demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de lui faire connaître, pour chaque année de 1983 à 1987 comprise, combien d'assistants titulaires des disciplines littéraires et de sciences humaines ont été admis à l'agregation du second degré et combien d'entre eux ont été nommés par la suite, en application du décret n° 83-287 du 8 avril 1983, sur des emplois d'assistants régis par ledit décret.

Texte de la réponse

Reponse. - D'une façon générale, il faut préciser que les fichiers informatiques relatifs à l'origine des candidats aux concours de l'agregation ne permettent de recenser les assistants qu'au titre des années 1983, 1984 et 1985. En effet, ces derniers ont, par la suite, été intégrés dans la rubrique plus large des « personnels enseignants de l'enseignement supérieur ». En ce qui concerne les années susmentionnées, les effectifs d'assistants titulaires de disciplines littéraires et de sciences humaines candidats à l'agregation du second degré et admis à ce concours se présentent de la façon suivante : Voir tableau dans le JO n° 07 (année 1989). Il convient de souligner que parmi ces assistants reçus à l'agregation, trois exercent actuellement les fonctions d'assistant.

Données clés

Auteur : [M. Proveux Jean](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1457

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2302